

Compte rendu de la CAPA du 06 février 2012-02-06

A propos des demandes de congés de formation professionnelle :

La lecture de la déclaration liminaire a été l'occasion d'un débat entre les représentants de l'administration et les élus du snep. Selon l'administration la discipline EPS n'est pas sous-dotée en comparaison des autres corps ou le pourcentage de satisfaction des demandes faites est inférieur à 30%. Nous ne partageons pas ce point de vue pour plusieurs raisons. Dans un 1^{er} temps, nous rappelons que si nous atteignons ce pourcentage c'est en raison du choix de n'accorder que des CFP de 5 mois. Donc le pourcentage obtenu est tronqué. Nous insistons sur le fait que ce pourcentage de 35% a été énoncé l'an passé par l'administration comme un objectif à atteindre. L'objectif est donc faussement atteint !

Deuxièmement alors que le corps des professeurs d'EPS représente 10% des enseignants il ne se voit accorder que 30 mois à distribuer aux professeurs d'EPS. Ce qui très peu. Chaque année une vingtaine de demandes sont faites en EPS. Atteindre 35% de satisfaction avec des congés de 8 mois ne demande pas un effort important de l'administration. Seulement quelques mois de plus à accorder.

Face à notre insistance, l'administration envisage l'an prochain une dotation plus importante. Notre demande sera en tout cas étudiée.

Cette année ce sont donc 6 collègues qui ont obtenu un congés de formation de 5 mois et 3 autres ont été placés sur une liste complémentaire au cas où un collègue retenu renoncerait à son CFP. Il est à noter cette année que 3 demandes satisfaites concernent l'agrégation interne. Les 3 autres concernent soit des formations universitaires soit des formations dans une APS particulière. Nous rappelons à ce titre que le CFP n'est pas réservé au passage de l'agrégation interne.

A propos des demandes de Postes adaptés courtes et longues durées (PACD-PALD), ainsi que des congés longues maladies et des congés longues durées (CLM-CLD) :

Cinq de nos collègues (**atteint par des pathologies handicapantes importantes**) étaient concernés cette année, deux d'entre eux ont vu leur PALD reconduits, les trois autres après avis médical auront dans un premier temps un **CLM** puis dans un premier temps un **PACD**.

La constitution de ces dossiers est souvent longue et semée d'embûches, parfois décourageante ; ne pas hésiter à contacter les élus du SNEP pour obtenir de l'aide. Lire les fiches santé

Les élus SNEP FSU : Chasselin Eric - Couchoud Patricia - Maillet Roland - Ravel Gilles

Déclaration liminaire SNEP FSU
CAPA du 06 février 2012
Demandes de congés de formation professionnelle
Demandes et maintiens sur poste adapté de courte et longue durée

Cette année scolaire 2011-2012 a été l'occasion, dans le cadre d'un groupe de travail, d'une modification du barème auquel sont soumises les demandes de congés de formation professionnelle. La publication de ce barème au BIR est « un pas en avant » important dans un souci de clarté pour l'ensemble des enseignants d'EPS. De plus son équilibre nous semble prendre mieux en compte qu'auparavant, toutes les formes de demandes de congés de formation professionnelle. Notamment en attribuant 2 points aux projets professionnels définis comme « particuliers » ou autrement dit à toutes les demandes qui ne concernent ni les concours, ni la poursuite d'un parcours universitaire.

Cependant, nous dénonçons le fait que les enseignants faisant ce type de demandes, se voient imposer de motiver les raisons de leur demande. A nos yeux toutes les demandes devraient être soumises au seul barème et à la vérification de la crédibilité de la structure encadrant la formation demandée. Soumettre une demande à un jugement va à l'encontre d'une logique de barème qui est la seule garante d'une équité entre les demandes en définissant des critères précis et connus de tous. En soumettant ces demandes à une « attention particulière » il est introduit de la subjectivité qui va à l'opposé de la logique de barème.

Par ailleurs, depuis quelques années, afin de permettre à un plus grand nombre de demandes d'être satisfaites, il a été défini dans un consensus entre administration et représentants syndicaux des professeurs d'EPS, que les congés de formation accordés aux professeurs d'EPS seraient de 5 mois et non 8 comme le rappelle le BIR du 19 décembre 2011. Cet accord ne doit pas être pour autant l'occasion de réduire le volume total de mois de congés de formation attribués en EPS. Dans une académie où d'importants moyens sont attribués à cette question, au-delà des 0.2% des moyens d'une académie qu'impose la règle, il ne nous paraît pas acceptable que l'EPS soit traitée différemment des autres disciplines... En effet, l'an passé 25 mois ont été distribués à 5 demandes sur 14 faites, permettant ainsi d'atteindre le taux de satisfaction de 35% visé dans ce type de CAPA. Pour maintenir ce taux de satisfaction (35%) et respecter les modalités d'octroi des CFP (8 mois) rappelées par le BIR du 19 décembre 2011 ce n'est pas 25 mois qui auraient dû être distribués mais 40 mois !!! Le calcul est facile à faire, il manquait l'an passé 15 mois à répartir aux professeurs d'EPS. Ce qui aurait permis de satisfaire 3 demandes supplémentaires dans le cadre de CFP de 5 mois !

Dans un contexte où pour une fois on ne peut parler de pénurie de moyens nous ne comprendrions pas que cette situation perdure. Nous serons donc très attentifs à l'évolution de la situation et nous en référerons à l'ensemble de nos collègues professeurs d'EPS.

Les élus SNEP FSU